



snés
fsu **28**

Les "couacs" du Bac

Page 4

Dispensé de timbrage **Chartres CTC**

Second Degré-28

*Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)*

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.P.A.P.: 1212 S 07639

Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL

Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 92

Juillet 2013

0,70 €

Dépôt légal : 3e trimestre 2013



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 3 juillet 2013

Rien ne change... vraiment

Alors que la loi sur la « refondation » de l'école est repassée en 2^{ème} lecture à l'Assemblée nationale, les perspectives d'une rentrée 2013 se faisant dans de meilleures conditions s'éloignent, ce qui est donné d'une main (2 000 postes supplémentaires) étant retiré de l'autre (2 000 AED supprimés, dont 88 initialement puis 45 dans l'académie, voir p. 3). Il a fallu la mobilisation des équipes, soutenues par le SNES-FSU, pour que le rectorat annonce une révision de ce projet mettant à mal l'encadrement des élèves.

Sur d'autres points, l'impression prévaut que rien ne change vraiment : l'augmentation de 28% du nombre de postes aux concours externes se heurte au manque d'attractivité de nos métiers (7% seulement d'inscrits supplémentaires), faute de revalorisation de nos salaires et d'une politique de prérecrutement que le SNES ne cesse de réclamer, sans être entendu. Le ministère répond par la création des EAP, solution bien insatisfaisante. Les effectifs élèves, eux, sont toujours à la hausse (+ 9 000 élèves), ce qui entraînera, à la rentrée, des classes toujours chargées.

Le flou domine clairement (si l'on peut dire !) quant aux missions des Ecoles du Professorat qui ne sont toujours pas vraiment lisibles à quelques jours des vacances. Quant à l'éducation prioritaire, la réflexion est reportée à l'an prochain. C'est pourtant l'un des domaines où la « refondation » de l'école aurait dû se faire en urgence, et où apparaît cruellement le manque d'ambition du ministre, qui devrait être d'amener tous les élèves à entrer dans les apprentissages, et de rendre attractifs ces établissements difficiles vers lesquels sont envoyés de jeunes enseignants plus facilement en difficulté que des collègues chevronnés. Le besoin d'individualisation de l'aide à apporter aux élèves de ces établissements devrait se traduire par une mobilisation de moyens à la hauteur des besoins. Mais cela, on ne le voit pas.

En ce 70^e anniversaire de la fondation du Conseil National de la Résistance, on ne voit ainsi pas de rupture réelle avec les années Sarkozy. Aucune mesure de grande ambition, pas de perspective de revalorisation de nos métiers : la continuité prévaut. La farce de l'évaluation du LPC en est l'admirable preuve, en dépit des affirmations du candidat Hollande de remettre à plat cet outil sévèrement jugé à cette époque, mais c'était pendant la campagne présidentielle.

Face à cette absence de changement, il reste aux personnels le pouvoir de mobilisation, afin de rappeler les engagements pris l'an dernier, et de pousser nos gouvernants à rompre avec les années Sarkozy, pour une éducation ouverte à tous et des métiers valorisés et attractifs, offrant des conditions de travail améliorées pour les élèves comme pour les enseignants !

SOMMAIRE

Éditorial	1
Une éducation prioritaire ... pas très prioritaire	2
Le collège de Nogent Le Roi dans l'action.....	3
Suppression de postes d'AED	3
Les « couacs » du Bac.....	4

Il est des anniversaires qu'il ne vaut mieux pas célébrer : le 27 mai 1943 était fondé le Conseil National de la Résistance, présidé par Jean Moulin, et rassemblant les représentants de la résistance française et des principaux partis et syndicats d'avant-guerre. Dix mois plus tard paraissait son programme, où l'on pouvait lire la volonté de « *promouvoir la possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires.* » Quand on relit ces lignes, on ne peut que songer au décalage avec la réalité actuelle. L'Observatoire des inégalités note que « la France est le pays riche au sein duquel les origines sociales des élèves ont l'impact le plus fort sur leurs résultats. » On est loin de l'idée, portée par le SNES-FSU, d'une école pour tous. Les raisons de ces inégalités scolaires sont multiples, les traiter est à la fois une nécessité et une urgence et pourtant, dans la loi de « refondation de l'école », l'éducation prioritaire n'est pas... prioritaire précisément.

De fortes inégalités sociales engendrant des inégalités scolaires, P. Bourdieu et J.-C. Passeron l'ont déjà montré il y a plus de quarante ans dans *La reproduction* : pour eux l'école, prétendument méritocratique, valorise essentiellement des savoirs et des savoir-faire qui sont ceux de la classe dominante. Elle exerce une « violence symbolique » en imposant un arbitraire culturel, celui des classes bourgeoises. Non seulement les inégalités sociales se traduisent par la possession inégale de différents « capitaux » (économique, culturel, social et symbolique), mais les enfants des classes populaires apprennent également à modérer leurs aspirations : faire un bac +2 est considéré comme plus « réaliste » qu'un bac +5. De fait, loin d'égaliser les chances, l'école participe à une reproduction des classes sociales et des positions dominantes occupées par la bourgeoisie. Aujourd'hui encore, cela se vérifie fortement, notamment au collège.

Agir à l'intérieur de la classe

Dans *La construction des inégalités scolaires* (2012), le chercheur Jean-Yves Rochex montre que ces inégalités se trouvent en fait au cœur des dispositifs d'enseignement : pour lui, il faut centrer la formation sur les contenus d'apprentissage et les pratiques pédagogiques afin d'aboutir à une réelle démocratisation permettant l'accès aux savoirs pour tous, et notamment les plus démunis. La nécessité d'une refonte de l'éducation prioritaire ne s'en fait que plus urgente, or, à part des déclarations sur la « réussite pour tous », aucune réforme concrète n'apparaît dans la loi dite de « refondation de l'école », alors que l'éducation

prioritaire aurait dû se trouver au cœur de ladite loi.

Plusieurs pistes devraient être explorées : il serait d'abord nécessaire d'affecter dans les territoires en difficulté des enseignants expérimentés et, si possible, volontaires, motivés par une véritable valorisation financière en points d'indice. Il s'agit de constituer des équipes stables, permettant de remédier au turn-over qu'on observe dans les établissements ECLAIR, où enseignent souvent de jeunes collègues n'ayant en général pas choisi de venir ici et qui se retrouvent souvent démunis face à la violence, aux incivilités et à la grande difficulté scolaire.

Il s'agit aussi de mieux former les enseignants du second degré et de les préparer à aller enseigner dans des établissements difficiles : les ESPE qui succéderont à la rentrée aux défunts IUFM sauront-elles répondre à ce besoin ? J.-Y. Rochex pointe les lacunes de la formation initiale dans ce domaine. Or, la spécificité de l'éducation prioritaire nécessite une adaptation permettant « d'identifier les obstacles aux apprentissages, prendre conscience de l'implicite scolaire, sortir d'une définition individuelle du métier ». Pour lui, il faut « un accompagnement fort des collègues et de l'institution ».

Il est aussi nécessaire de pouvoir donner du temps et des moyens aux équipes, en créant des postes surnuméraires permettant d'intervenir à l'intérieur de la classe auprès d'une quinzaine d'élèves seulement, comme de renforcer l'encadrement hors de la classe pour les élèves les plus en difficulté.

En finir avec les ECLAIR

Le SNES appelle depuis des années à la suppression du label ECLAIR qui ouvre la voie à la déréglementation et transforme le chef d'établissement en « manager », ce qui, loin de stabiliser les équipes, a tendance à faire fuir les collègues, y compris les plus chevronnés, au point qu'on peut se demander si les deux établissements ECLAIR du département verront tous leurs postes pourvus à la rentrée. Le ministère s'est montré incapable pour le moment d'écouter les enseignants travaillant dans ces établissements, pour lesquels



Dessin de F. Couderc

aucune mesure ambitieuse n'est décelable.

Car la suppression du label ECLAIR est de nature non seulement éducative, mais politique. Il a servi à introduire la notion de rémunération au mérite et à enjoindre fortement les équipes à innover quitte à déroger aux enseignements définis nationalement. De plus, au lieu d'aider ces établissements, ce label les plombe, les stigmatise. Il n'est pas étonnant que la précédente majorité qui les a créés est aussi la même qui ait « assoupli » la carte scolaire, permettant aux familles l'évitement de ces établissements et renforçant leur ghettoïsation. Il s'agit au contraire de favoriser la mixité

sociale et scolaire dans les établissements en rétablissant une véritable sectorisation du recrutement des élèves.

Des discussions urgentes doivent s'ouvrir au sujet de l'éducation prioritaire, dont la relance est nécessaire. Elles ne se feront pas sans dialogue avec ses acteurs, dont les organisations syndicales : le SNES-FSU y prendra toute sa part, et continuera de défendre l'idée d'une école pour tous.

F. Mousset

Le collège de Nogent Le Roi dans l'action

Lors d'une audience à la Direction départementale, les collègues du collège Jean Moulin avaient demandé :

- 26 Heures Postes par classe de 6ème ouverte (donc 52 Heures Postes)
- L'ouverture d'une classe de 3ème pour que les effectifs ne soient pas excessifs
- Suffisamment d'Heures Postes et moins d'Heures Supplémentaires Années pour faire fonctionner correctement le collège sans épuiser ou décourager les personnels par l'utilisation d'HSA en excès et par la création de BMP au lieu de créer des postes
- L'ouverture d'un poste d'AED supplémentaire.

A ce jour, aucune réponse ne leur a été apportée. Ils ont décidé de déposer un préavis de grève pour la rentrée au vu de l'insuffisance des moyens alloués au collège.

SUPPRESSION DE POSTES D'AED Où en est-on ?

Depuis la mi-mai, nous avons bataillé contre les suppressions de postes d'AED (communiqués de presse, courriers d'interpellation au Rectorat et à l'Inspection académique, rassemblement départemental, lettre-pétition d'établissement).

Ces différentes actions ont permis, dans un premier temps, de faire passer le nombre de suppressions de 88 à 45 dans l'académie d'Orléans-Tours.

Dans l'urgence, le mercredi 5 juin, un rassemblement intersyndical à l'initiative de la FSU a été organisé devant l'Inspection académique. Nous étions une trentaine pour dénoncer ces suppressions et demander au minimum que l'intégralité des postes soit maintenue, compte tenu des augmentations d'effectifs prévues pour la rentrée 2013.

Quelques jours plus tard, l'IA nous a annoncé en CDEN qu'il n'y aurait aucune suppression de postes d'AED dans les collèges d'Eure-et-Loir mais nous craignons pour la réserve destinée aux remplacements. De plus, les lycées généraux et technologiques et lycées professionnels restent concernés par ces suppressions (voir ci-dessous). Lors du groupe de travail du vendredi 14 juin, la FSU a pointé un certain nombre de lycées à « protéger » du fait de leurs difficultés (éducation prioritaire, taux de CSP défavorisées) et parmi eux, le Rectorat a indiqué qu'il allait réétudier la situation des lycées Jehan de Beauce à Chartres et Edouard Branly à Dreux, sans aucune garantie toutefois d'annulation desdites suppressions... Finalement, dans ces deux lycées, le Rectorat a revu la suppression à la baisse : à Branly, aucune suppression au lieu de 0,5 ; à J. de Beauce, 1 suppression au lieu d'1,5 ... au détriment d'autres lycées de l'académie ! Belle illustration de l'expression « déshabiller Pierre pour habiller Paul » !

F. Marchand-Selvais

Dans les lycées du département

LGT	Suppression prévue	LP	Suppression prévue
J. de Beauce - Chartres	-1	Paulsen - Châteaudun	-0,5
Rotrou - Dreux	-0,5	Viollette - Dreux	-1
Branly - Dreux	0	De l'Orme - Lucé	-0,5
Monfort - Luisant	-1	Sully - Nogent le Rotrou	-0,5

Bac de Langues 2013 : nouvelles modalités, un vrai bonheur...

Passée la brève satisfaction de savoir que nos élèves de terminales allaient enfin (!) passer toutes les compétences linguistiques (à savoir : Expression Orale et Ecrite, Compréhension Orale - sauf les L ?! - et Ecrite) et non plus une épreuve de langues uniquement à l'écrit pour la plupart des séries, complètement obsolète et déconnectée des besoins réels pour s'exprimer correctement dans la langue apprise, retour à la réalité...

La mise en place de ces nouvelles épreuves s'est faite dans le flou artistique le plus total. Face aux nombreuses questions que nous nous posions en tant que professeurs de langues, que les élèves nous posaient et auxquelles on ne pouvait pas - car ne savait pas ! - répondre, que nous avons posées aux inspecteurs qui ne semblaient pas en savoir plus que nous, cette session 2013 aura suscité de nombreux problèmes et, à ce jour, certaines réponses restent en suspens.

Pour l'épreuve de Compréhension Orale, qui s'est étalée selon les établissements de l'académie de début février à fin mars, divers couacs sont apparus : temps de préparation inégal pour les élèves, barèmes aberrants (on passe notamment de 12 à 20 en LVB), nombreux sujets à la charge des enseignants à réaliser dans un délai très bref, correction des copies des élèves de notre lycée alors que nous avons demandé à les échanger avec celles d'autres lycées du bassin, anonymat pas toujours respecté, et j'en oublie sûrement...

Concernant l'épreuve d'Expression Orale, les élèves passent désormais sur des notions vues pendant le cycle terminal (Première + Terminale), au nombre de 4, ce qui a priori ne pose pas de problème. Pour cette année, on nous a tout de même fortement «conseillé» de traiter ces 4 notions, ce qui, à raison de 2h de cours par semaine, s'apparente plus à du « speed-learning » qu'à une progression raisonnée... Le jour J, les élèves tirent au sort une de ces notions et doivent s'exprimer dessus pendant 5 minutes suivies d'un entretien de 5 minutes aussi. Quelle joie de faire passer moult élèves que nous avons eus en Première, leur garantissant ainsi une objectivité sans faille !

Bac de Français à Orléans-Tours : dysfonctionnements en chaîne...

En résumé :

- ◆ « Scandale médiatique » autour de la grille d'évaluation sur 24 points
- ◆ Arrivée très tardive des ordres de mission et gestion très aléatoire de l'application *Imagin*
- ◆ Incohérences dans les ordres de mission : convocation à la fois pour les oraux et pour la correction des copies.

Ainsi, une collègue de Chartres est convoquée au dernier moment pour faire passer une soixantaine de candidats d'oral puis reçoit quelques jours plus tard une convocation pour aller chercher environ 80 copies à corriger exactement sur le même laps de temps que les oraux... ce qui implique de ne pas dormir ?

De surcroît, de nombreuses heures de cours sont utilisées pour faire passer ces épreuves en Contrôle en Cours de Formation (CCF), au détriment des élèves. La sensation de bachotage s'est encore accrue avec ces CCF, comme si le bac de Langues se décomposait en étapes à préparer les unes à la suite des autres, ce qui est un non-sens pédagogique.

En conclusion, et en attendant avec hâte un bilan officiel de cette première mouture du bac « nouveau cru » (on peut toujours rêver !) il reste essentiel de souligner le fait que tout cela sonne la fin d'un examen national. Le bac sera dorénavant à la carte tant pour les dates de passage des épreuves que pour l'élaboration des sujets et l'égalité des chances ne sera plus la même partout.

Collègues, soyez inquiets ! En général, les langues prennent de plein fouet les premiers changements douloureux mais ils sont rapidement appliqués dans les autres matières...

A. Quintard – C. Simonin

... et le Brevet ?

Les collègues corrigeant les écrits de Français, Mathématiques et Histoire-Géo-Education Civique du DNB ont reçu des convocations courant sur un temps allant de 8h30 à 18h30, sans temps de pause officiellement prévu, arrivées dans les établissements parfois juste deux jours avant. De plus, jusqu'à l'année précédente, il était possible de corriger sur une durée d'un jour et demi. Désormais, tout devra être « bouclé » en une journée... Dans ces conditions, comment être sûr-e-s d'assurer une correction de qualité ?